



Même s'il allait déjà de soi qu'assurer une **égalité de chances de réussite** à tout·e étudiant·e figure, par essence, dans les préoccupations de l'enseignement de Promotion sociale, la Fédération Wallonie-Bruxelles a tenu à fixer certaines modalités de ce principe.

L'**IEPSCf de Frameries** peut donc désormais s'appuyer sur un texte légal dédié au **traitement des situations de handicap** pour remplir équitablement sa mission d'enseignement auprès du public le plus large possible (*Décret relatif à l'enseignement de promotion sociale inclusif* du 30 juin 2016).

Vous trouverez à la page suivante :

- un **lien vers le texte intégral du Décret « Inclusion »** (cliquez sur l'image)
- une **infographie** illustrant la **philosophie de notre démarche d'inclusion** (faites un zoom sur les images pour un meilleur confort de lecture)
- une **affiche** présentant un **échantillon de situations types** et les **coordonnées de notre personne référente**, qui vous indiquera la marche à suivre (cliquez sur l'image afin d'adresser un email à la personne référente) (affiche également placardée dans le couloir d'entrée de l'IEPSCf)

Le Secrétariat de l'IEPSCf se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

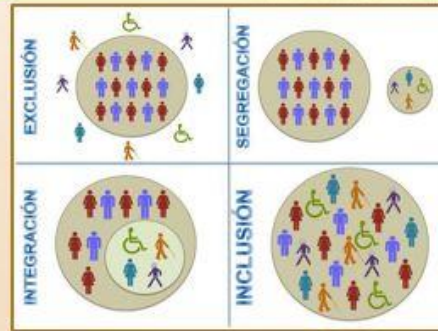
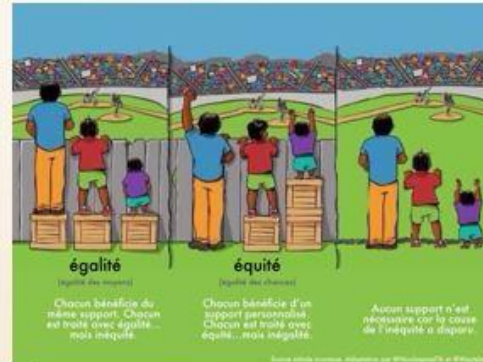


Ecole inclusive

1. DÉCRET



PROCEDURE



3. SITUATIONS

ACTION

Tu te sens concerné par l'un de ces points ?
Ton école peut t'accompagner dans des démarches pour faciliter ton parcours scolaire, grâce à sa cellule inclusion.

N'hésite pas à demander plus d'informations en prenant contact avec notre personne de référence :

Luc BLERVAQUE
inclusion.promsoc@gmail.com

Enseignement Inclusif

2. CELLULE INCLUSION CONSULTATION

